

Selarl ACTION JURIS

RCS NIMES 518 853 411 00057 / TVA FR81518853411

Patrick LASSEAUX Morgane PUCHAT Valentin RAMOND Christophe BLAVIT
Commissaires de Justice Associés
Audrey CAULET
Commissaire de Justice Salariée

Siège Social

571 Avenue de Croupillac – 30100 ALES
Tél : 04.66.52.87.56

Bureau Annexe

11 Rue Pierre Gorlier - 30120 LE VIGAN
Courriel : huissier-ales@actionjuris30.fr

Site : www.actionjuris30.fr

PROCES VERBAL D'INVENTAIRE

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ

**ET LE VINGT CINQ NOVEMBRE
A ONZE HEURES**

Dossier LJ 25 11 2242

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ

**ET LE VINGT CINQ NOVEMBRE
A ONZE HEURES**

A LA REQUETE DU :

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIMES (30), situé 12 Rue Cité Foulc à **NIMES** (30000), pris en la personne de son Greffier en exercice ;

AGISSANT EN VERTU :

D'un jugement rendu par le **TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIMES** (30), le 05/11/2025, ouvrant la procédure de liquidation judiciaire simplifiée, conformément aux articles L.640-1 à L.644-5 du code de commerce et celles du décret y afférent, à l'égard de la **SARL LE BRASERO** dont le siège social est situé à **SAINT AMBROIX** (30500), 30 Rue de la République, ledit jugement me désignant aux fins de dresser un inventaire et réaliser une prise de l'actif du débiteur conformément aux dispositions des articles L 622-6 et L 641-1 du code de commerce, avec faculté de délégation en cas d'incompétence territoriale ;

Une copie de ce jugement est annexée en fin du présent procès-verbal.

Ainsi qu'à la demande de **Maître Pierre JULIEN**, Mandataire Judiciaire à **NIMES** (30000), 3 Boulevard Amiral Courbet, BP 10001, nommé en qualité de Liquidateur Judiciaire de la **SARL LE BRASERO**.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, **Maître Patrick LASSEAUX**, Commissaire de Justice Associé, l'un des membres de la **Selarl ACTION JURIS**, titulaire d'un office de commissaires de justice associés dont le siège social est à ALÈS (Gard), 571 Avenue de Croupillac, et ayant bureau secondaire au VIGAN (Gard), 11 Rue Pierre Gorlier, soussigné,

Me suis transporté ce jour, à 11 heures, 30 Rue de la République à **SAINT AMBROIX** (30500), adresse du siège social de la **SARL LE BRASERO**, exerçant l'activité de création, acquisition, vendre, organiser, exploiter soit directement soit indirectement par baux avec ou sans promesse de vente, gérance intéressée ou non ou de tout autre manière d'un fonds de commerce de restaurant, brasserie, bar, vente à emporter, sous l'enseigne « LE BRASERO », après l'avoir préalablement convoquée le 07/11/2025, par courrier, selon copie annexée en fin.

Sur place, en présence de **Monsieur Stéphane ESCOT**, gérant de la **SARL LE BRASERO**, et demeurant 3 Rue Louise Michel à **GRENOBLE** (38100), convoqué le 07/11/2025, par courrier, selon copie annexée en fin, je procède alors à l'inventaire de l'actif appartenant à la **SARL LE BRASERO**, étant précisé que le prix entre parenthèses est un prix de prise, correspondant à la valeur estimée du bien, dans le cadre d'une vente aux enchères publiques.

ACCUEIL

- 1 desserte, 2 tiroirs (30€),
- 1 chaise paillée (5€),
- 1 vitrine réfrigérée, **TEC FRIGO** (150€),
- 2 ardoises pour menus (10€),
- 2 mixers (40€),
- 1 tiroir-caisse, **OLIVETTI** (20€).

CUISINE

- 1 table carrée, inox (80€),
- 1 piano, gaz et électricité, **SMEG**, 4 feux et 1 four (500€),
- 1 bain-marie, inox, **DYNASTEEL** (80€),
- 1 plan de travail inox, adossé (140€),
- 1 micro-ondes, inox, **BRANDT** (10€),
- 1 meuble mural, inox, 2 portes coulissantes (80€),
- 1 réfrigérateur, inox, **METRO** (80€),
- 1 étagère, inox, 5 niveaux (120€),
- 1 plonge, inox, 1 bac, avec douchette (100€),
- 1 lave-vaisselle, inox, **DYNASTEEL** (600€),
- 1 centrale de lavage, **JET CLEAN** (100€).

PREMIERE SALLE DE RESTAURANT

- 8 tables de tailles et formes diverses (80€),
- 24 chaises pailées (120€),
- 1 poubelle publicitaire **COCA-COLA** (10€),
- 1 lot de vaisselle, verres et couverts, pour 70 personnes (120€),
- 1 lot d'ustensiles de cuisine (plats, ramequins, etc...), 100 unités (150€),
- 3 extincteurs (15€),
- 1 desserte, 2 tiroirs (30€).

RESERVE

- 2 bouteilles de gaz propane, propriété de la société **SERRE** à **SAINT AMBROIX** (30500),
- 1 petit congélateur coffre (30€),
- 1 cafetière **SENSEO** (10€),
- 1 lot d'ustensiles de cuisine (plats, marmites, etc...), 30 unités (80€).

DEUXIEME SALLE DE RESTAURANT, AVEC ENTREE PMR
--

- 7 tables de tailles et formes diverses (70€),
- 19 chaises paillées (95€),
- 1 grand miroir (10€),
- 1 lot d'objets décoratifs (pendule, miroir, affiches, etc...) (20€).

DEUXIEME RESERVE

- 1 vitrine réfrigérée, **METRO** (150€),
- 1 chaise bébé (5€),
- 1 desserte, 2 tiroirs, dessus granit (50€),
- 2 vestiaires métalliques (20€),
- 1 pompe à bières, **KING D'HOME** (50€),
- 1 réfrigérateur, avec compartiment congélation, **WHIRPOOL** (60€),
- 2 caisses de transport pour les produits frais (20€),
- 1 table pliante (10€),
- 1 lot de vaisselle (verres, tasses et sous tasses, etc...), 50 unités (40€).

La valeur totale de l'actif inventorié, s'élève donc à la somme de **trois mille trois cent quatre-vingt-dix euros (3 390 €)**.

Monsieur Stéphane ESCOT me déclare qu'il n'existe pas d'autre actif que celui inventorié ci-dessus, qu'il n'existe pas d'actif pouvant être revendiqué autre que les deux bouteilles de gaz précitées et que la **SARL LE BRASERO** n'a pas d'actif roulant.

Monsieur Stéphane ESCOT me remet un jeu de trois clés des locaux, à savoir :

- 1 clé de la porte d'entrée vitrée,
- 1 clé du volet roulant extérieur,
- 1 clé du deuxième volet roulant extérieur.

Monsieur Stéphane ESCOT me déclare que le code du cadenas pour la grille extérieure est le : 0000.

Telles sont mes constatations.

J'annexe 22 photographies prises au moment de mes présentes opérations.

De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent PROCES VERBAL D'INVENTAIRE pour servir et valoir ce que de droit.

Conformément aux dispositions légales, j'adresse un exemplaire de cet inventaire à **Maître Pierre JULIEN**, un exemplaire au **Tribunal de Commerce de NÎMES** et un exemplaire à **Monsieur Stéphane ESCOT**.

COPIE



TRIBUNAL DE COMMERCE DE NÎMES

05/11/2025 JUGEMENT DU CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ

Numéro de rôle : 2025F1632
Numéro de Procédure Collective : 2025RJ560
Numéro Parquet : 25 / 29 / 0560

SARL LE BRASERO
30 RUE DE LA RÉPUBLIQUE
30500 SAINT-AMBROIX

Représentant légal:
Monsieur ESCOT Stéphane
3 RUE LOUISE MICHEL 38100 GRENOBLE

Après que les débats aient eu lieu en Chambre du Conseil le vingt-neuf octobre deux mille vingt-cinq où siégeaient :

- Monsieur Fabien DOROCQ, Président,
- Monsieur Esteban MARIN, Juge,
- Monsieur Armand DEJARDIN, Juge,

Assistés de :

- Maître Jean-David VIDAL, greffier,
- le Ministère Public avisé,

Le Tribunal ainsi composé et assisté a entendu les parties et mis le dossier en délibéré au cinq novembre deux mille vingt-cinq.

Les magistrats en ont ensuite délibéré, en secret conformément à la loi.

Délibéré rendu ce jour cinq novembre deux mille vingt-cinq par mise à disposition au greffe

A la date du 22/10/2025, Monsieur ESCOT Stéphane représentant légal de la SARL LE BRASERO, a régularisé une déclaration de cessation des paiements au Greffe du Tribunal de céans, conformément à l'article R 640-1 du code de commerce, et a sollicité la liquidation judiciaire de son entreprise conformément aux dispositions des articles L 640-1 à L 644-5 du Code de Commerce.

Attendu que la SARL LE BRASERO est inscrite au RCS de Nîmes depuis le 16/04/2025, sous le numéro 943 306 670 pour l'activité de création, acquisition, vendre organiser exploiter soit directement soit indirectement par baux avec ou sans promesse de vente, gérance intéressée ou non ou de toute autre manière d'un fonds de commerce de restaurant brasserie bar vente à emporter.

Attendu que, sur la convocation délivrée par le greffe du tribunal de commerce, Monsieur ESCOT Stéphane, né le 03/05/1974 à MEAUX, demeurant 3 Rue Louise Michel 38100 GRENOBLE, pris en qualité de représentant légal de la SARL LE BRASERO, a comparu en Chambre du Conseil le 29/10/2025 .

Sur ce,

Il résulte des informations recueillies à l'audience et des pièces communiquées que le débiteur se trouve dans l'impossibilité de faire face au passif exigible qui s'élèverait à la somme de 71 557 Euros avec son actif disponible, qu'il est donc en état de cessation des paiements.
Que son chiffre d'affaires d'un montant de 25 339 Euros est inférieur à 300 000 euros.
Que l'entreprise emploierait 1 salarié.

En chambre du conseil, il ressort des débats :

Que le chiffre d'affaires réalisé est très inférieur au prévisionnel et ne couvre pas les charges courantes,

Que Mr ESCOT a acquis le fonds de commerce au prix de 40 000 € ,

Que l'entreprise ne dispose plus des capacités financières suffisantes pour maintenir son activité et ne présente pas de réelles perspectives de redressement,

Que les premières factures impayées sont du mois de juin, date à laquelle il conviendra de fixer la date de cessation des paiements,

Que la preuve de la cessation des paiements du déclarant ressort de son propre aveu et des documents soumis à l'appréciation du Tribunal

Que le débiteur est recevable et bien fondé en sa demande et qu'en conséquence, au regard du chiffre d'affaires et du nombre de salariés qui n'excèdent pas les seuils fixés par les articles L641-2 et D641-10 du code de commerce, il échet d'ouvrir la procédure de liquidation judiciaire simplifiée à son égard, conformément au Titre IV du Livre VI du Code de Commerce.

PAR CES MOTIFS

Le tribunal après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant publiquement, par décision contradictoire et en premier ressort,

Le ministère public avisé,

Vu les articles L 641-2 et D 641-10 du code de commerce,

CONSTATE l'état de cessation des paiements,

OUVRE la procédure de liquidation judiciaire simplifiée, conformément aux articles L.640-1 à L 644-5 du code de commerce et celles du décret y afférent.

A l'égard de :

SARL LE BRASERO
30 RUE DE LA RÉPUBLIQUE
30500 SAINT-AMBROIX

FIXE au **30/06/2025** la date de cessation des paiements

DÉSIGNE Madame MEIGNEN Patricia en qualité de juge commissaire titulaire et Monsieur ARTZ Olivier en qualité de juge commissaire suppléant.

DÉSIGNE Maître JULIEN demeurant 3 BOULEVARD AMIRAL COURBET BP 10001 30006 NIMES CEDEX 4 en qualité de liquidateur judiciaire.

INVITE le cas échéant, le comité d'entreprise ou à défaut les délégués du personnel ou à défaut de ces deux précédents, les salariés de l'entreprise à désigner au sein de celle-ci, un représentant des salariés, conformément aux dispositions de l'article L 641-1 du Code de Commerce et à communiquer le procès-verbal de désignation où le procès-verbal de carence au greffe dans un délai de 10 jours à compter du présent jugement conformément aux dispositions de l'article R 641-1 du code de commerce.

DESIGNE la SELARL ACTION JURIS 571 AVENUE DE CROUPILLAC 30100 ALES Commissaire de Justice, aux fins de réaliser l'inventaire prévu par l'article L 622-6 du code de commerce et la prise de l'actif du débiteur conformément aux dispositions de l'article L 641-1 du code de commerce, avec faculté de délégation en cas d'incompétence territoriale.

Dit que le liquidateur judiciaire procédera à la vente de gré à gré ou aux enchères publiques de l'ensemble des biens meubles composant l'actif de la procédure dans les quatre mois à compter de la présente décision conformément aux dispositions de l'article L644-2 du code de commerce,

FIXE le délai de déclaration des créances imparti aux créanciers à deux mois à compter de la publication au bodacc du présent jugement, conformément à l'article R 641-25 du code de commerce.

DIT que le liquidateur devra déposer la liste des créances dans le délai de 4 mois à compter de la publication du présent jugement au bodacc.

Conformément à l'article R 641-6 du code de commerce, DIT au greffier de notifier le présent jugement au débiteur.

De signifier ledit jugement aux personnes qui ont qualité pour interjeter appel.

D'en adresser copie aux mandataires de justice désignés, au Procureur de la République, au Directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques et tous autres intéressés.

D'en faire mention sur tous registres ou répertoires prévus à cet effet.

DE procéder à la publicité du dit jugement tant sur le journal officiel BODACC que sur le journal d'annonces légales du lieu où le débiteur a le siège de son entreprise ou des établissements secondaires.

ORDONNE l'exécution provisoire.

JUGE et DIT en application de l'article L 644-5 du code de commerce, que la clôture de la liquidation judiciaire devra être examinée au plus tard le 05/05/2026.

ORDONNE à Monsieur ESCOT Stéphane de communiquer sans délai au greffe de la juridiction ainsi qu'au mandataire liquidateur tout changement d'adresse de son domicile personnel afin que cette personne puisse être jointe à tout moment et sans délai pour les besoins de la procédure.

DIT que les dépens seront privilégiés de liquidation judiciaire.

La présente décision a été signée par Monsieur DOROCQ Fabien, Président, ainsi que par Maître VIDAL Jean-David, Greffier.

Le Président,

Le Greffier,

Signe électroniquement par Fabien DOROCQ



Signe électroniquement par Jean-David VIDAL, greffier

L S.

ACTION JURIS

Commissaires de Justice Associés
ALÈS - LE VIGAN



SARL LE BRASERO
30 RUE DE LA REPUBLIQUE
30500 SAINT AMBROIX

ALÈS, le 07 Novembre 2025

Me Patrick LASSEAUX
Me Morgane PUCHAT
Me Valentin RAMOND
Commissaires de justice
associés co-gérants

Me Audrey CAULET
Commissaire de justice salariée

Me Christophe BLAVIT
Commissaire de justice associé

Bureau principal
571 Avenue de Croupillac
30100 ALÈS
Tél : 04.66.52.87.56

Bureau secondaire
11 rue Pierre Gorlier
30120 LE VIGAN


huissier-ales@actionjuris30.fr


www.actionjuris30.fr


Lundi au Jeudi
08h à 12h et de 13h à 17h
Vendredi de 08h à 12h

Compétence territoriale
sur la Cour d'Appel de Nîmes :
Gard (30) - Vaucluse (84)
Ardèche (07) - Lozère (48)

Compétence nationale pour les constats

Paiement :
- Par carte bancaire à l'étude, par appel
téléphonique ou sur notre site internet
- Par virement bancaire :
FR76 1350 6100 0014 0623 7200 180
BIC : AGRIFRPP835

Affaire: Maître JULIEN PIERRE c/ SARL LE BRASERO
Nos références : LJ 25 11 2242 / 7606 / AV

Monsieur le Gérant,

Dans le cadre de la procédure ouverte par le Tribunal de Commerce de Nîmes (Gard), je suis chargé par cette Juridiction de procéder à l'inventaire et à la prise des divers biens qui forment l'actif de la Société ou de votre Entreprise.

Pour ce faire, vous devrez me remettre la liste des biens gagés, nantis ou placés sous sujétion douanière, ainsi que la liste des biens en dépôt, location, L. O. A., crédit-bail ou encore détenus avec une clause de réserve de propriété ou plus généralement les biens susceptibles d'être revendiqués par des tiers.

En prévision de ce rendez-vous, vous voudrez bien réunir et me remettre les documents suivants :

- Copie liste des immobilisations,
- Copie contrat locations, leasing, matériel en dépôt, etc.,
- Copie cartes grises des véhicules et matériels roulants,
- Inventaires des actifs et du stock, ou tous documents que vous jugerez utiles ou nécessaires de produire.

Afin de régler au mieux cette affaire dans les plus brefs délais, nous devons nous rencontrer personnellement.

Pour ce faire, je vous prie de prendre contact, de toute urgence, avec mon Etude, en téléphonant au 04 66 52 87 56.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Maître Patrick LASSEAUX



IBAN : FR76 1350 6100 0014 0623 7200 180 - BIC : AGRIFRPP835

SELARL ACTION JURIS 30 - Siret 518 853 411 00057 - TVA intracommunautaire n° FR81 518 853 411 - APE 6910Z

Les données personnelles recueillies sont traitées et enregistrées par l'étude SELARL ACTION JURIS 30, responsable de traitement, pour les finalités suivantes : prise de rendez-vous, gestion interne, gestion de la relation, sécurité et prévention des impayés et de la fraude, recouvrement, lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, réponses aux obligations légales et réglementaires. Outre les cas légaux, l'étude ne communique pas à des tiers les données personnelles fournies, ces données personnelles sont conservées pendant 5 ans à la clôture du dossier traité. Vous pouvez faire valoir vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement des données qui

LS

ACTION JURIS

Commissaires de Justice Associés
ALÈS – LE VIGAN

COPIE

Monsieur ESCOT Stéphane
3 RUE LOUISE MICHEL
38100 GRENOBLE

ALÈS, le 07 Novembre 2025

Me Patrick LASSEAUX
Me Morgane PUCHAT
Me Valentin RAMOND
Commissaires de justice
associés co-gérants

Me Audrey CAULET
Commissaire de justice salariée

Me Christophe BLAVIT
Commissaire de justice associé

Bureau principal
571 Avenue de Croupillac
30100 ALÈS
Tél : 04.66.52.87.56

Bureau secondaire
11 rue Pierre Gorlier
30120 LE VIGAN


huissier-ales@actionjuris30.fr


www.actionjuris30.fr


Lundi au jeudi
08h à 12h et de 13h à 17h
Vendredi de 08h à 12h

Compétence territoriale
sur la Cour d'Appel de Nîmes :
Gard (30) – Vaucluse (84)
Ardèche (07) – Lozère (48)

Compétence nationale pour les constats

Paiement :
- Par carte bancaire à l'étude, par appel
téléphonique ou sur notre site internet
- Par virement bancaire :
FR76 1350 5100 0014 0623 7200 180
BIC : AGRIFRPP835

Affaire: Maître JULIEN PIERRE c/ SARL LE BRASERO
Nos références : LJ 25 11 2242 / 7606 / AV

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure ouverte par le Tribunal de Commerce de NIMES (Gard), je suis chargé par cette Juridiction de procéder à l'inventaire et à la prise des divers biens qui forment l'actif de la Société ou de votre Entreprise.

Pour ce faire, vous devrez me remettre la liste des biens gagés, nantis ou placés sous sujétion douanière, ainsi que la liste des biens en dépôt, location, L. O. A., crédit-bail ou encore détenus avec une clause de réserve de propriété ou plus généralement les biens susceptibles d'être revendiqués par des tiers.

En prévision de ce rendez-vous, vous voudrez bien réunir et me remettre les documents suivants :

- Copie liste des immobilisations,
- Copie contrat locations, leasing, matériel en dépôt, etc.,
- Copie cartes grises des véhicules et matériels roulants,
- Inventaires des actifs et du stock, ou tous documents que vous jugerez utiles ou nécessaires de produire.

Afin de régler au mieux cette affaire dans les plus brefs délais, nous devons nous rencontrer personnellement.

Pour ce faire, je vous prie de prendre contact, de toute urgence, avec mon Etude, en téléphonant au 04 66 52 87 56.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

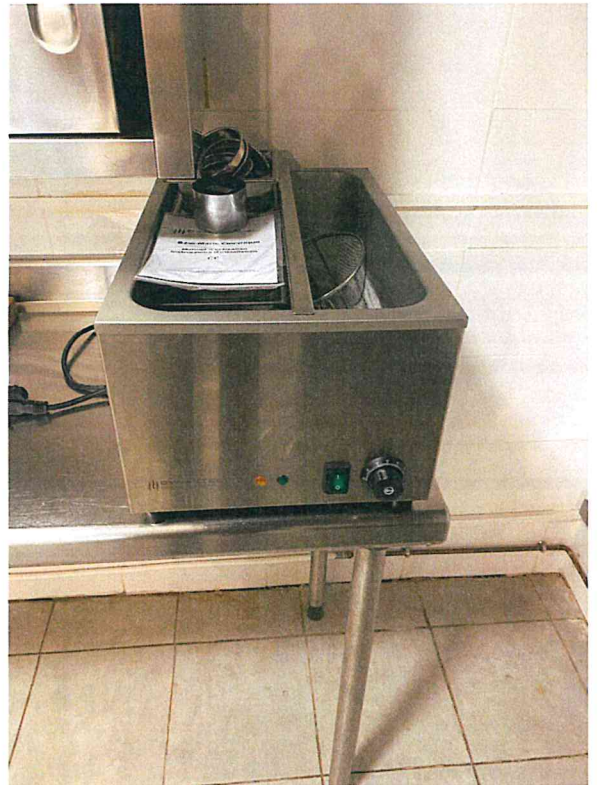
Maître Patrick LASSEAUX

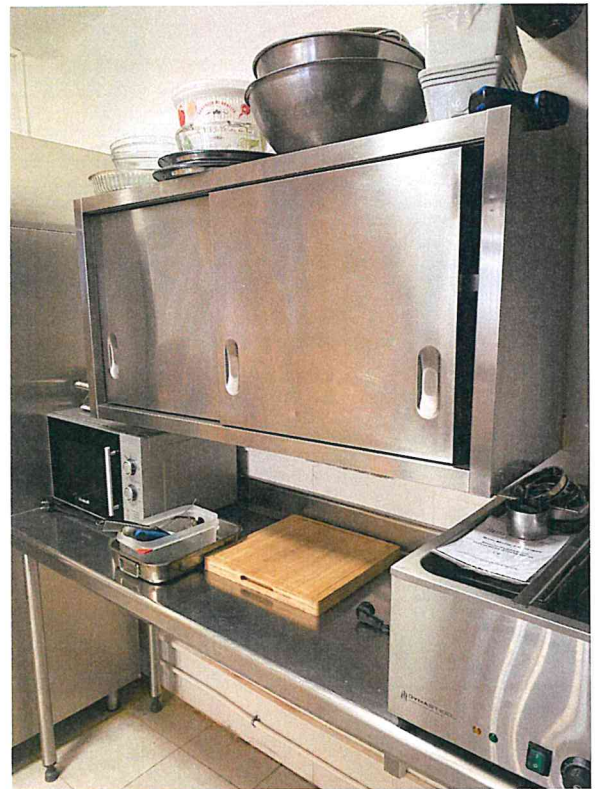

Selarl ACTION JURIS
Huissiers de Justice Associés
RCS Nîmes 518 853 411
571 Avenue de Croupillac - 30100 ALÈS
Bureau secondaire : 11 Rue Pierre Gorlier - 30120 LE VIGAN
Tél : 04 66 52 87 56

IBAN : FR76 1350 6100 0014 0623 7200 180 - BIC : AGRIFRPP835

SELARL ACTION JURIS 30 – Siret 518 853 411 00057 - TVA intracommunautaire n° FR81 518 853 411 - APE 6910Z

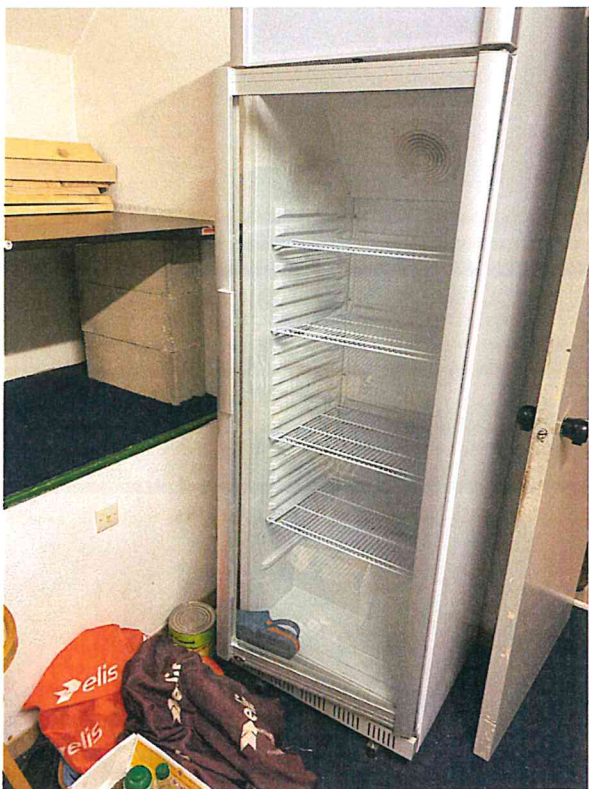
Les données personnelles recueillies sont traitées et enregistrées par l'Etude SELARL ACTION JURIS 30, responsable de traitement, pour les finalités suivantes : prise de rendez-vous, gestion interne, gestion de la relation, sécurité et prévention des impayés et de la fraude, recouvrement, lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, réponse aux obligations légales et réglementaires. Outre les cas légaux, l'étude ne communique pas à des tiers les données personnelles fournies, ces données personnelles sont conservées pendant 5 ans à la clôture du dossier traité. Vous pouvez faire valoir vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement des données qui











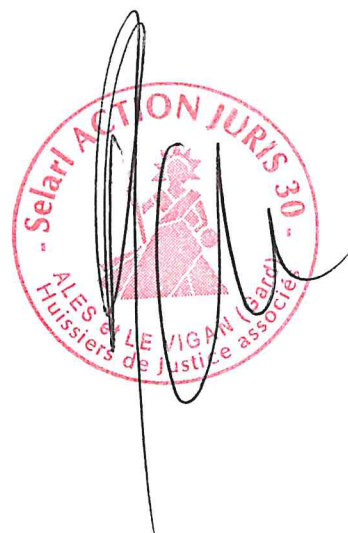


SOUS TOUTES RESERVES

DONT ACTE

COUT DE L'ACTE	
Honoraires Vacations Inventaire HT	322.00 €
Requête Copies et Pièces HT	47.90 €
Honoraire Prisée HT	50.44 €
S.C.T.	9.40 €
T.V.A. (20,00 %)	85.95 €
<u>Affranchissement convocation :</u>	
-2 Lettres simples	2.78 €
<u>Affranchissement retour inventaire :</u>	
-1 LRAR	7.40 €
-2 Lettres simples	5.56 €
TOTAL T.T.C.	531.43 €

Maître Patrick LASSEAUX



Détail honoraires prise HT :

Actifs < 1.725 € : 3.390 € x 1.488 %..... 50.44 €